

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 3 avril 2025**

Etaients présents : Mmes et MM. Frédéric DREVET, Annette PARISOT, Jean-François MAURICE, Florence BENEDIC, Philippe MASSON, Carole HENNEQUIN, Jean-Pierre JEROME, Eveline MAURICE, Anny THOUVENIN, Michel AUBRY, Catherine GIGNEY, Thierry THOMAS, Thomas CARDOSO, Ghislain BILQUEZ, Romain ROUSSEL, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mmes et MM. Erick VOGEL, Ruth DIECKMANN (pouvoir à Jean-François MAURICE), Virginie DEFER (pouvoir à Florence BENEDIC)

Absents : Mmes et MM. Cécile ADELBRECHT, Jean-Christophe HOFFMANN, Yannick CLAUDIC, Sandra FAIVRE, Jean-Claude PLADYS

Secrétaire de la séance : M. Jean-François MAURICE

N° 41) APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 : BUDGET CHAUFFERIE

Le Maire, ordonnateur, présente aux membres présents les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2024 pour le budget Chauffage, dressés par lui-même et certifiés par l'Inspectrice des Finances Publiques à la DGFIP et le Comptable du SGC d'Epinal. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et a quitté la salle pour laisser les membres du Conseil Municipal délibérer sur les chiffres qu'il venait de présenter. Après s'être fait présenter pour le budget Chauffage le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

1. DONNE acte de la présentation faite du CFU 2024 budget Chauffage lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	29 822.81		75.00		29 897.81	
Opérations exercice	657 489.52	635 537.40	5 474.58	0.04	662 964.10	635 537.44
Total	687 312.33	635 537.40	5 549.58	0.04	692 861.91	635 537.44
Résultat de clôture	51 774.93		5 549.54		57 324.47	
Restes à réaliser	1 360 000.00	1 002 450.00			1 360 000.00	1 002 450.00
Total cumulé	1 411 774.93	1 002 450.00	5 549.54		1 417 324.47	1 002 450.00
Résultat définitif	409 324.93		5 549.54		414 874.47	

2. CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

4. VOTE ET ARRÊTE LES RESULTATS DÉFINITIFS tels que résumés ci-dessus

5. AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024, en vue de leur transmission.

N° 42) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : BUDGET CHAUFFERIE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DREVET Frédéric ; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice ; Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ; Constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de - 5 549.54 €** ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ; **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-75.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	424 814.81
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-5 474.54
Résultat cumulé au 31/12/2024	-5 549.54
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2024	-5 549.54
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-5 549.54

N° 43) ADOPTION BUDGET PRIMITIF CHAUFFERIE 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ADOpte** le Budget Primitif Chaufferie 2025 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 654 800 €
- Recettes : 654 800 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 482 562.52 €
- Recettes : 1 482 562.52 €

N° 44) APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 : BUDGET BOIS

Le Maire, ordonnateur, présente aux membres présents les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2024 pour le budget Bois, dressés par lui-même et certifiés par l'Inspectrice des Finances Publiques à la DGFIP et le Comptable du SGC d'Epinal. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et a quitté la salle pour laisser les membres du Conseil Municipal délibérer sur les chiffres qu'il venait de présenter. Après s'être fait présenter pour le budget Bois le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

1. DONNE acte de la présentation faite du CFU 2024 budget Bois lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		57 482.31		391 513.96		448 996.27
Opérations exercice	96 427.88	33 745.40	308 245.15	238 100.03	404 673.03	271 845.43
Total	96 427.88	91 227.71	308 245.15	629 613.99	404 673.03	720 841.70
Résultat de clôture	5 200.17			321 368.84		316 168.67
Restes à réaliser	187 860.00	168 799.00			187 860.00	168 799.00
Total cumulé	193 060.17	168 799.00		321 368.84	187 860.00	484 967.67
Résultat définitif	24 261.17			321 368.84		297 107.67

2. CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

4. VOTE ET ARRÊTE LES RESULTATS DÉFINITIFS tels que résumés ci-dessus

5. AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024, en vue de leur transmission.

N° 45) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : BUDGET BOIS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DREVET Frédéric ; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice ; Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ; Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 321 368.84 €** ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ; **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	391 513.96
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	58 017.69
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-70 145.12
Résultat cumulé au 31/12/2024	321 368.84
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	321 368.84
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	24 261.17
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	297 107.67
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

N° 46) VOTE DU TAUX DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT : BUDGET BOIS 2025

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Et en particulier :

- **en matière de fongibilité des crédits** : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DÉCIDE** qu'à compter de l'exercice 2025 concernant le budget bois le taux de fongibilité des crédits sera donc fixé selon les taux suivants :

- 7,5 % pour les dépenses de fonctionnement

- 7,5 % pour les dépenses d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

N° 47) ADOPTION BUDGET PRIMITIF BOIS 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ADOpte** le Budget Primitif Bois 2025 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 479 557.67 €

- Recettes : 479 557.67 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 295 963.07 €

- Recettes : 295 963.07 €

N° 48) APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 : BUDGET COMMUNE

Le Maire, ordonnateur, présente aux membres présents les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2024 pour le budget Commune, dressés par lui-même et certifiés par l'Inspectrice des Finances Publiques à la DGFIP et le Comptable du SGC d'Epinal. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et a quitté la salle pour laisser les membres du Conseil Municipal délibérer sur les chiffres qu'il venait de présenter. Après s'être fait présenter pour le budget Commune le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

1. **DONNE** acte de la présentation faite du CFU 2024 budget COMMUNE lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	265 048.33				265 048.33	
Opérations exercice	920 993.85	783 864.81	1 727 168.80	2 094 742.09	2 648 162.65	2 878 606.90
Total	1 186 042.18	783 864.81	1 727 168.80	2 094 742.09	2 913 210.98	2 878 606.90
Résultat de clôture	402 177.37			367 573.29	34 604.08	
Restes à réaliser	450 810.00	396 936.01			450 810.00	396 936.01
Total cumulé	852 987.37	396 936.01		367 573.29	485 414.08	396 936.01
Résultat définitif	456 051.36			367 573.29	88 478.07	

2. **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4. **VOTE ET ARRÊTE LES RESULTATS DÉFINITIFS** tels que résumés ci-dessus

5. **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024, en vue de leur transmission

N° 49) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DREVET Frédéric ; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice ; Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ; Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 367 573.29 €** ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ; **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	345 999.72
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	367 573.29
Résultat cumulé au 31/12/2024	367 573.29
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	367 573.29
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	367 573.29
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

N° 50) VOTE DU TAUX DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT : BUDGET COMMUNE 2025

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Et en particulier :

- **en matière de fongibilité des crédits** : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DÉCIDE** qu'à compter de l'exercice 2025 concernant le budget bois le taux de fongibilité des crédits sera donc fixé selon les taux suivants :

- 7,5 % pour les dépenses de fonctionnement

- 7,5 % pour les dépenses d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

N° 51) FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE 2025 AU SIIS

Monsieur MAURICE Jean-François n'a pas pris part au vote. Considérant l'obligation annuelle de délibérer quant au mode de participation syndicale de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours (SIIS) du secteur de Bains-les-Bains ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DECIDE** pour l'année 2025, la fiscalisation de la contribution communale au SIIS du secteur de Bains-les-Bains dont le montant s'élève à 6.86 euros par habitant (1693) soit la somme de 11 613.98 €.

N° 52) VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts ; Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Considérant que les taux communaux pour 2024 étaient de :

- Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 42.97 %

- Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 32.69 %

Considérant que le taux 2019 concernant la taxe d'habilitation était de 13.60 % ; Considérant que selon un maintien des taux le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 serait de 653 221 € ; En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales ; **FIXE** les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.60 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.97 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.69 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision.

N° 53) ADOPTION BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix POUR, 3 ABSTENTIONS ; **ADOpte** le Budget Primitif Commune 2025 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 067 258.04 €

- Recettes : 2 067 258.04 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 2 317 107.47 €

- Recettes : 2 317 107.47 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

AGENDA : Monsieur le Maire rappelle quelques dates notoires passées depuis le Conseil Municipal du 29 mars :

- 27 mars : Conseil d'Administration du Collège

- 27 mars : atelier gestion de crise avec la Gendarmerie

- 31 mars : Conseil d'Administration du Lycée

Assisté des Maires délégués et Adjoints

Il précise quelques dates intéressantes à venir avant le prochain Conseil Municipal dont la date prévisionnelle est le 30 avril.

- 4 avril : AG Communes Forestières
- 9 avril : cinquantenaire du Jumelage Bains / Bonndorf : réunion préparatoire
- 13 avril : Hautmougey : 12^{ème} Fête Internationale de la Tulipe
- 21 avril : La Forge de Thunimont : Marche Populaire des Pompiers d'Harsault
- 23 avril : EHPAD Sentiers d'Automne : Conseil d'Administration
- 25 avril : EPF du Parapluie : réunion publique de présentation dans le cadre de la révision simplifiée du PLU
- 26 avril : MJC : soirée théâtrale (Compagnie Alcazar « Sauvez la Reine »)
- 28 avril : rencontre avec le Parquet d'Epinal
- 29 avril : Grandrupt de Bains : commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération du Camp de Dachau
- 30 avril : Manufacture Royale de Bains / PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges : lancement du nouveau livret du Pays d'Art et d'Histoire (Focus sur la Métallurgie dans le Pays d'Epinal)

Vente de bois :

Monsieur MAURICE fait part des informations suivantes :

- parcelles 201 à 211 : vente de 40.296 m³ de feuillus divers à la Scierie du Tézin (Fontenoy la Ville) pour un montant de 2 832.58 € TTC, soit 70.29 € le m³ bord de route

- parcelles 201 à 211 : vente de 259.369 m³ de chêne à la scierie MOUGEOT (Fontenoy le Château) pour un montant de 68 040.00 € TTC, soit 262.33 € le m³ bord de route



LA VOÛGE-LES-BAINS, le 28 avril 2025
Le Maire,

Frédéric DREVET